



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027

Bassin Rhône-Méditerranée

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation



VOLUME 2



SOMMAIRE

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES BASSINS VERSANTS DU LITTORAL PACA	165
STRATÉGIE LOCALE DES TRI D'AIX-EN-PROVENCE – SALON-DE-PROVENCE ET DE MARSEILLE-AUBAGNE	166
Stratégie locale des fleuves côtiers de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence	167
STRATÉGIE LOCALE DU TRI TOULON – HYÈRES	171
Stratégie locale du TRI de Toulon – Hyères.....	172
STRATÉGIE LOCALE DU TRI EST-VAR	175
Stratégie locale du TRI de l'Est-Var.....	176
STRATÉGIE LOCALE DU TRI NICE – CANNES – MANDELIEU	179
Stratégie locale du TRI de Nice – Cannes – Mandelieu-la-Napoule.....	180

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES BASSINS VERSANTS DU LITTORAL PACA

**TRI AIX-EN-PROVENCE –
SALON-DE-PROVENCE**

TRI MARSEILLE – AUBAGNE

TRI TOULON – HYÈRES

TRI EST – VAR

TRI NICE – CANNES – MANDELIEU



La Brague à Biot (06)
octobre 2015 - Crédit : DREAL PACA



Embâcles sur la Brague à Biot (06)
octobre 2015 - Crédit : DREAL PACA



Tempête à Villeneuve-Loubet (06)
novembre 2011 - Crédit : DDTM06



STRATÉGIE LOCALE DES TRI D'AIX-EN-PROVENCE – SALON-DE-PROVENCE ET DE MARSEILLE-AUBAGNE

*« SLGRI des fleuves côtiers de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence »*

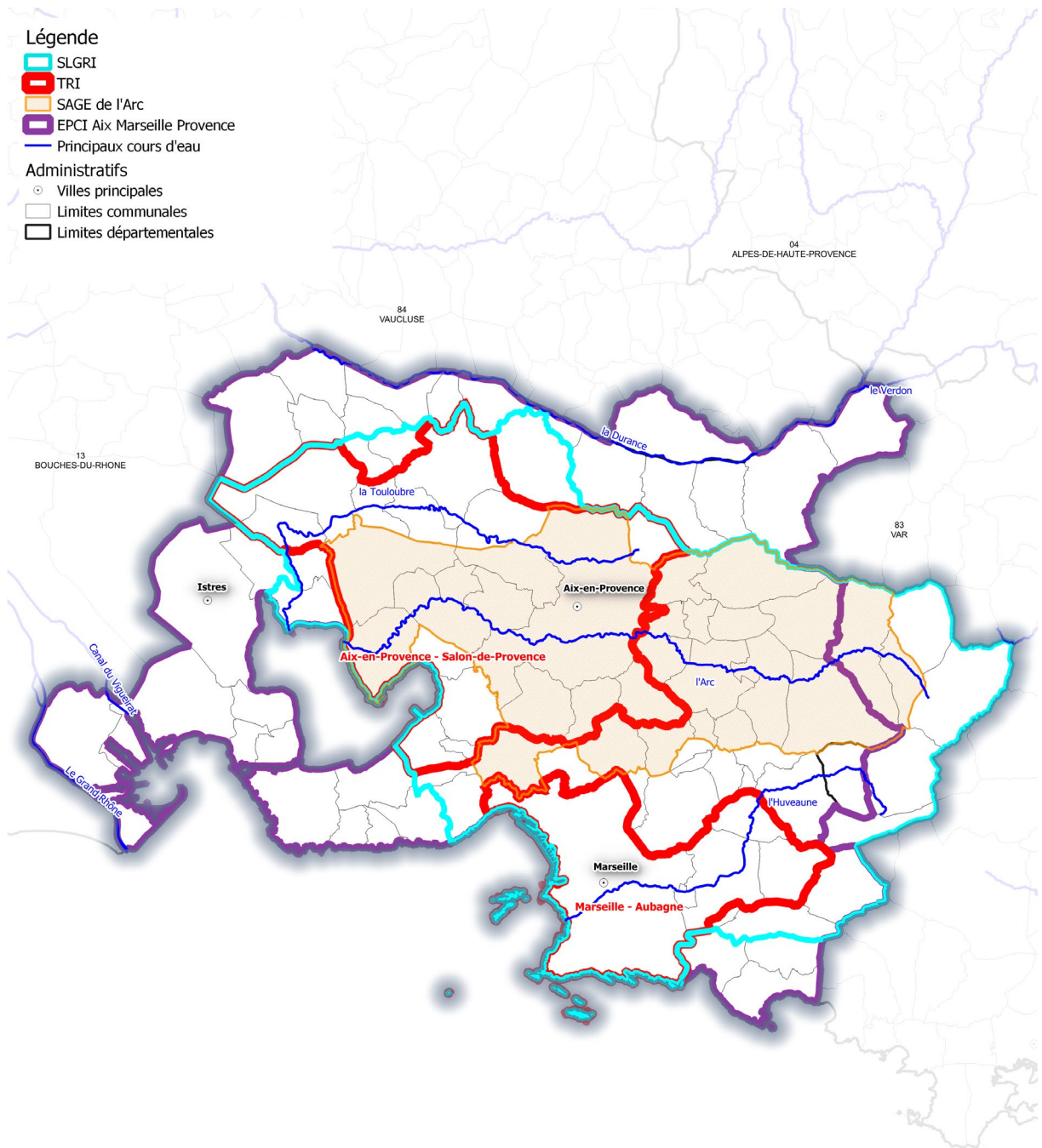
STRATÉGIE LOCALE DES FLEUVES CÔTIERS DE LA MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

1 Présentation de la stratégie locale

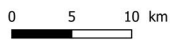
Description de la stratégie locale

Région(s)	Provence Alpes Côte d'Azur
Département(s)	Bouches-du-Rhône
Justification du périmètre et spécificités du territoire	Pour l'est du département des Bouches-du-Rhône, deux TRI ont été identifiés : le TRI de Marseille-Aubagne et celui de Aix-en-Provence-Salon-de-Provence. Pour des raisons de cohérence territoriale, notamment dans le contexte de création de la métropole Aix-Marseille-Provence, ces deux TRI font l'objet d'une même SLGRI regroupant l'ensemble des bassins versants des fleuves côtiers de la métropole que forment la Cadière, l'Arc, l'Huveaune, les Aygalades et la Touloubre.
Dates des principaux événements du passé	1978 : Huveaune, 1993 : Arc, 1993 et 1994 : Touloubre, 1993 : Cadière, 2010 : Aygalades.
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordement de cours d'eau.
Porteur(s) et gouvernance	<p>Cadre d'élaboration de la SLGRI</p> <p>Comité de pilotage et groupe technique animés par la DDTM 13, regroupant la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, les syndicats de rivières de l'Arc, de la Cadière, de la Touloubre et de l'Huveaune, les communes d'Aix-en-Provence, Aubagne, Salon-de-Provence et Marseille, associant les SPC, le SDIS, le BPM et l'agence de l'eau.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p style="text-align: center;">COMITÉ DE PILOTAGE ANIMÉ PAR LA DDTM</p> <p>4 réunions</p> <p style="text-align: center;">GRUPE TECHNIQUE ANIMÉ PAR LA DDTM</p> <p style="text-align: center;">10 réunions</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%;"> <ul style="list-style-type: none"> • Le Service de Prévention des Crues • Le Service Départemental d'incendie et de Secours • Le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille • L'Agence de l'Eau </div> <div style="width: 40%; border: 1px dashed black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">Associations d'acteurs sur des thématiques particulières</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>LES SYNDICATS DE RIVÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SIBVH : Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune - Le SABA : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc - Le SIAT : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Touloubre - Le SIARC : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Ruisseau de la Cadière </div> <div style="width: 45%;"> <p>LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Métropole AMP (contribution spécifique du Pays d'Aix sur la gestion de crise et de Marseille Provence sur le ruissellement (DEAP)) - Les communes d'Aix-en-Provence, Aubagne, Salon-de-Provence et Marseille <p>L'ETAT</p> <ul style="list-style-type: none"> - La DDTM - Pôle risques </div> </div> </div> </div> <div style="width: 20%; text-align: right;"> <p>propositions →</p> <p>← validation</p> <ul style="list-style-type: none"> • La DDTM - SMEE • La DREAL • Le Conseil Régional • Le Conseil Départemental • Les communes • La Chambre d'Agriculture </div> </div>

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)
des fleuves côtiers de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**



- Légende**
- SLGRI
 - TRI
 - SAGE de l'Arc
 - EPCI Aix Marseille Provence
 - Principaux cours d'eau
- Administratifs**
- Villes principales
 - Limites communales
 - Limites départementales



Source :
IGN Protocole IGN/MEDDTL,
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes
Réalisation : DREAL ARA-CIDDAE- Pôle SIG - 25 juin 2020

2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Maîtriser l'urbanisation en zone inondable via la prise en compte dans les documents d'urbanisme du risque inondation

1.1.1 Recenser et synthétiser les prescriptions des PLU par bassin versant relatives au ruissellement

1.1.2 Conforter/formaliser l'implication des syndicats dans le conseil / avis auprès des collectivités pour l'intégration des enjeux dans les PLU, auprès de la DDTM pour les avis Loi sur l'Eau

1.2 Travailler à une doctrine commune pour limiter et compenser l'imperméabilisation et pour la prise en compte du ruissellement dans la planification et la pratique de l'urbanisme en lien avec l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement pluvial ainsi que les zonages d'assainissement pluvial

1.2.1 Définir un cadre méthodologique pour définir le réseau mineur et le réseau majeur (en lien avec l'étude menée au niveau de l'arc méditerranéen)

1.2.2 Identifier / cartographier le réseau majeur (voirie, zones d'accumulation...) à l'échelle des communes à enjeu par bassin versant et valider sa reconnaissance et son organisation

1.3 Poursuivre la démarche d'élaboration et de révision des PPRI

1.3.1 Définir la méthodologie (doctrine) (grille d'aléas, prescriptions...) pour réaliser les PPRI ruissellement – un PPRI expérimental

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1 Définir la stratégie de ralentissement dynamique des crues à l'échelle du bassin versant

2.2 Préserver les axes naturels d'écoulement, les lits majeurs des cours d'eau et les zones stratégiques d'expansion de crue

2.3 Identifier les espaces pouvant devenir des champs d'expansion de crues dans un objectif de reconquête

Dispositions communes aux trois sous objectifs 2.1, 2.2, 2.3 :

- Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydromorphologique et définir des niveaux d'ambition et d'articulation prévention des inondations / restauration hydromorphologique, par secteur
- Définir un programme de projets structurels par bassin versant
- Réinscrire le projet de délestage de la Cadière dans une réflexion globale de gestion du bassin versant

2.4 Engager une réflexion sur l'influence en crue des ouvrages constituant un obstacle majeur à l'écoulement des crues

2.5 En lien avec la compétence GEMAPI, identifier les systèmes de protection

2.5.1 Initier la définition des systèmes d'endiguement par territoire selon le décret du 12 mai 2015

2.6 définir un cadre d'action partagé pour optimiser l'action de la police de l'eau

2.6.1 Organiser, formaliser une réaction collective et rapide en cas d'infraction de remblaiement (programme de formation / sensibilisation, actions prioritaires...)

2.7 Poursuivre une politique d'entretien raisonné de la ripisylve de l'ensemble des cours d'eau et améliorer la gestion des embâcles et des macro-déchets

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1 Définir, organiser, développer un système de surveillance et d'alerte des crues et accompagner chaque bassin versant pour mettre en œuvre les actions nécessaires

3.2 Travailler au passage de la prévision des crues à la prévision des inondations

Dispositions communes aux deux sous objectifs 3.1, 3.2 :

- Développer le suivi et l'hydrométrie des fleuves côtiers de la métropole selon les options retenues par chaque bassin versant
- Contribuer et participer à la mise en place d'un réseau de producteurs de données hydrométriques (niveau régional et déclinaison locale)
- Organiser des réseaux d'observateurs « bénévoles »
- Formaliser l'état des lieux des différents « outils » utilisés aujourd'hui pour gérer l'alerte à l'échelle de la Métropole - hiérarchiser, articuler et optimiser l'utilisation des différents outils en fonction des enjeux et des bassins versants, dans l'objectif de construire une vision systémique à l'échelle de la Métropole
- Former les territoires aux différents outils et pour ceux qui adhèrent à RYTHMME contribuer, par l'apport de données locales, à améliorer l'outil

3.3 Accompagner les communes pour élaborer / réviser / améliorer leurs PCS/DICRIM et développer une cohérence intercommunale

3.3.1 Former / sensibiliser les élus à la gestion de crise « inondation » et aux enjeux de qualité de leur PCS

3.4 Développer et valoriser les exercices de simulation de crise

3.4.1 Organiser des exercices de crise, par exemple sur les bassins versants de l'Huveaune, la Touloubre, impliquant une dynamique collective « Métropole »

3.4.2 Développer la culture du risque

3.5 Élaborer à l'échelle des bassins versants un programme d'actions pour réduire la vulnérabilité de l'habitat, des activités économiques et des réseaux

3.5.1 Élaborer une analyse des enjeux ou un diagnostic de vulnérabilité pour chaque bassin versant

3.5.2 Approfondir la réduction de la vulnérabilité des réseaux d'infrastructure de transport

3.5.3 Mettre en œuvre une démarche de réduction de vulnérabilité pour des secteurs sensibles de la Métropole

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Préparer la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille

4.1.1 Évaluer les actions nécessaires pour garantir une gestion intégrée dans le nouveau cadre GEMAPI : compétences, organisation, travaux

4.2 Conforter l'approche opérationnelle (SAGE, PAPI,..) par bassin versant et les instances de concertation (CLE...) au niveau local en facilitant leur approche mutualisée

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Améliorer la cartographie de la DI en disposant à l'échelle des 5 fleuves côtiers d'une cartographie de l'aléa actualisée

5.1.1 Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique des bassins versants les moins connus

5.2 Améliorer la connaissance du risque ruissellement et définir conjointement les priorités des acquisitions de connaissances à l'échelle des affluents de chaque bassin versant

5.2.1 Définir un programme de connaissances sur l'aléa ruissellement en fonction des connaissances déjà acquises dans les schémas pluviaux des PLU

STRATÉGIE LOCALE DU TRI TOULON – HYÈRES

« SLGRI du TRI de Toulon – Hyères »

STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE TOULON – HYÈRES

1 Présentation de la stratégie locale

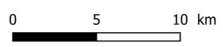
Description de la stratégie locale

Région(s)	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Département(s)	Var
Justification du périmètre et spécificités du territoire	Le périmètre de la SLGRI est plus large que le TRI de Toulon – Hyères afin de tenir compte de l'enveloppe du SAGE du Gapeau et du SCoT Provence méditerranée.
Dates des principaux événements du passé	Crues récentes : Reppe : octobre 1973 Reppe, Las et Eygoutier : janvier 1978 Gapeau : janvier 1996, janvier 1999, mai 2005, janvier 2014
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordement de cours d'eau pour : - la Reppe - le Las - l'Eygoutier - le Ruisseau de Faveyrolles - le Gapeau - le Roubaud Submersions marines
Porteur(s) et gouvernance	Le COPIL de la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) élargie est l'instance de pilotage des SLGRI du Var. Des pilotes pour chaque disposition ont été identifiés dans l'arrêté d'approbation de la SLGRI. Les structures co-animatrices sont Toulon - Provence - Méditerranée, le syndicat de gestion de l'Eygoutier, le syndicat mixte du bassin-versant du Gapeau, la communauté de commune Méditerranée Porte des Maures et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var.
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	Arrêté désignant les parties prenantes : 24 juin 2016 Arrêté d'approbation de la SLGRI : 21 décembre 2016
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : http://www.var.gouv.fr/qu-est-ce-qu-une-slgri-a5909.html

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)**
TRI de Toulon – Hyères



- Légende**
- SLGRI
 - TRI Toulon-Hyères
 - SCOT Provence Méditerranée
 - SAGE Gapeau
 - Principaux cours d'eau
- Administratifs**
- Villes principales
 - Limites communales
 - Limites départementales



Source :
IGN Protocole IGN/MEDDTL,
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes
Réalisation : DREAL ARA-CIDDAE- Pôle SIG - 8 février 2022

2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Améliorer la prise en compte des risques d'inondation dans les SCoT et PLU, en intégrant une vision par bassin-versant

1.2 Travailler à une doctrine commune pour la prise en compte du ruissellement dans la planification et les pratiques (urbanisme, agriculture)

NB : les éléments de la doctrine MISEN 83 relatifs au ruissellement servent de socle aux évaluations quantitatives

1.3 Poursuivre le programme de PPRI défini sur le périmètre de la SLGRI en intégrant les retours d'expérience et les diagnostics de vulnérabilité à leur éventuelle révision et avancer sur les PPR littoraux ou préciser les règles en zones littorales, en lien avec la disposition D.1-3 du PGRI

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1 Travailler plus avant à l'identification et à la préservation des espaces stratégiques des milieux aquatiques, et en vue d'assurer un espace de bon fonctionnement aux cours d'eau

2.2 Promouvoir l'entretien cohérent et différencié des cours d'eau et des réseaux pluviaux pour éviter l'aggravation des risques en amont et en aval (prévention des embâcles)

2.3 Communiquer et s'organiser à différents niveaux pour lutter de façon solidaire contre les remblais illégaux en lits mineurs en zone inondable

2.4 Développer dans les projets d'aménagement les actions de restauration physique, de valorisation et de mise en valeur des berges, des milieux aquatiques et des espaces littoraux naturels

2.5 Identification et diagnostic des ouvrages hydrauliques existants, et de leur devenir

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1 Améliorer l'anticipation en temps réel des crues, et promouvoir les nouveaux outils d'observation et de suivi des événements météorologiques

3.2 Généraliser le retour d'expérience et en faire la diffusion au plus grand nombre

3.3 Optimiser et rendre opérationnel le volet inondation des PCS (voire PICS), en réalisant notamment des exercices de crise inondation par sous-bassins versants, et en améliorant les outils d'alerte. (exemple : Schéma Local d'Alerte)

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Coordonner l'articulation des documents territoriaux (SLGRI, PAPI, Contrat de Rivière, Contrat de Baie, Contrat de Territoire, SAGE, SCoT, etc.)

4.2 Mettre en place un Schéma d'Organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) et par-delà clarifier les compétences des différents acteurs dans un contexte institutionnel modifié (GEMAPI, loi NOTRe...)

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Identifier les actions d'amélioration de la connaissance sur le risque de ruissellement

5.2 Continuer de promouvoir les campagnes d'information préventive et de sensibilisation des populations

5.3 Identifier les sites stratégiques pour les repères de crues, et identifier les parkings ou sous-sols à risque

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale du TRI de Toulon – Hyères est assurée par les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) des petits fleuves côtiers toulonnais et du Gapeau.

STRATÉGIE LOCALE DU TRI EST-VAR

« SLGRI du TRI de l'Est-Var »

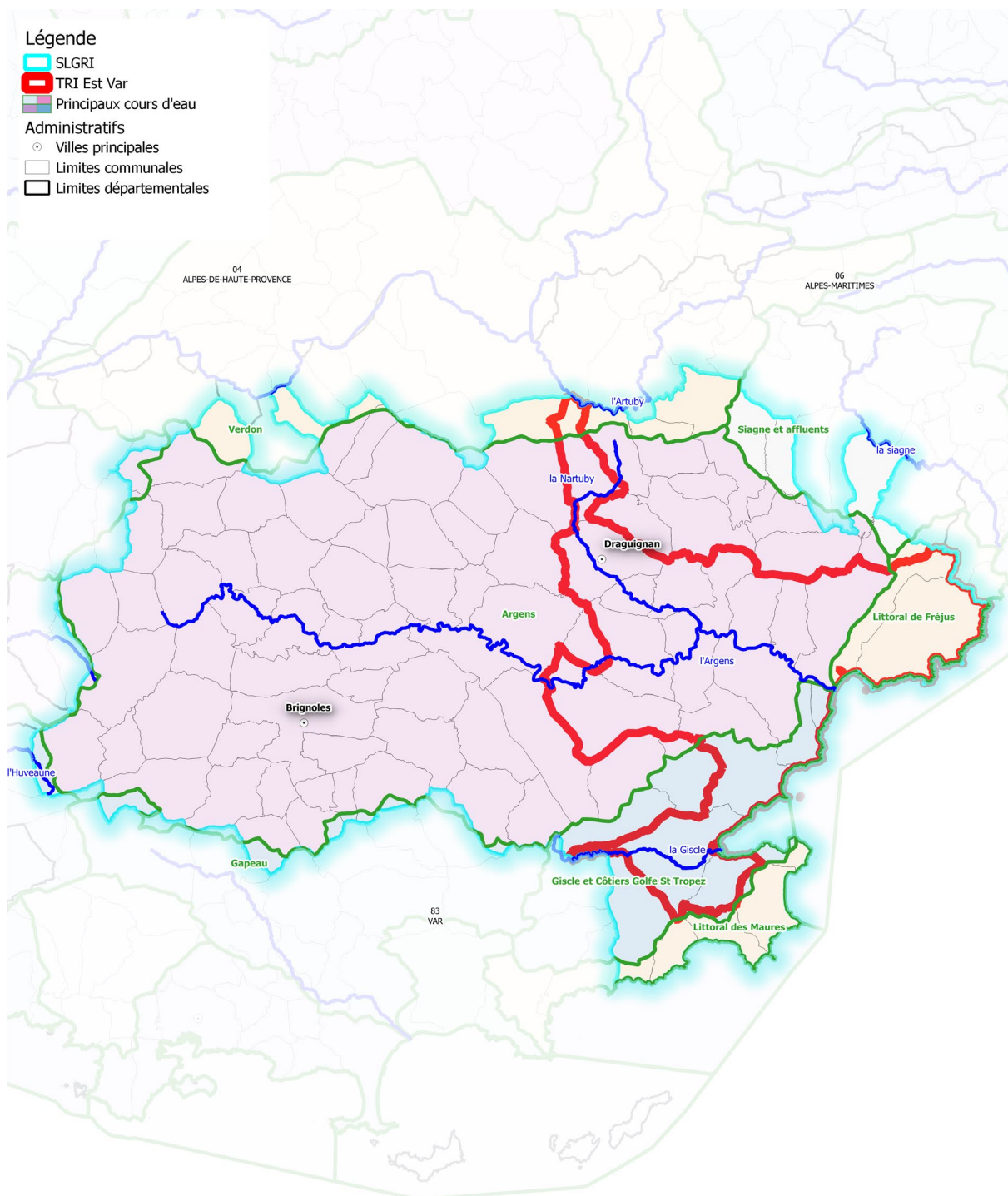
STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE L'EST-VAR

1 Présentation de la stratégie locale

Description de la stratégie locale

Région(s)	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Département(s)	Var
Justification du périmètre et spécificités du territoire	Le périmètre de la SLGRI est plus large que le périmètre du TRI Est-Var afin de prendre en compte les limites des intercommunalités et des PAPI de l'Argens et du Golfe de Saint-Tropez.
Dates des principaux événements du passé	<p>Crues récentes sur le bassin versant de l'Argens : janvier 1994, décembre 2000, décembre 2006, décembre 2008, juin 2010 et novembre 2011.</p> <p>Crues récentes sur le bassin versant du Préconil : septembre-octobre 2009 et juin 2010.</p> <p>Autres cours d'eau : janvier 1978, janvier 1996, septembre 1996, octobre 2009, juin 2010 (bassin versant Giscle), septembre 1996 (bassins versants Bourrian et Bélieu), décembre 2008 (bassin versant de la Môle), septembre-octobre 2009 (bassins versants de la Giscle, du Bourrian et du Bélieu) novembre 2011 (bassins versants de la Giscle et de la Môle), 2018 (Garonette) et 2019 (Argens aval).</p>
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	<p>Débordements de cours d'eau pour : l'Argens, la Nartuby, le Reyran, le système Vernède, Compassis, le Grand-Vallat, le Blavet, l'Agay, le Valescure, le Pédégal, le Préconil, la Giscle, le Bourrian et la Môle.</p> <p>Ruissellement pour la commune de Draguignan.</p>
Porteur(s) et gouvernance	<p>Le COPII de la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) élargie est l'instance de pilotage des SLGRI du Var.</p> <p>Des pilotes pour chaque disposition ont été identifiés dans l'arrêté d'approbation de la SLGRI.</p> <p>Les structures co-animatrices sont le syndicat mixte de l'Argens, la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez ainsi que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var.</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 24 juin 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 21 décembre 2016</p>
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : http://www.var.gouv.fr/qu-est-ce-qu-une-slgri-a5909.html

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)
TRI de l'Est-Var**



- Légende**
- SLGRI
 - TRI Est Var
 - Principaux cours d'eau
 - Administratifs**
 - Villes principales
 - Limites communales
 - Limites départementales

0 5 10 km

Source :
IGN Protocole IGN/MEDDTL,
DREAL Auvergne - Rhône-Alpes
Réalisation : DREAL ARA-CIDDAE- Pôle SIG - 25 juin 2020

2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1** Améliorer la prise en compte des risques d'inondation dans les SCoT et PLU, en intégrant une vision par bassin-versant
- 1.2** Travailler à une doctrine commune pour la prise en compte du ruissellement dans la planification et les pratiques (urbanisme, agriculture)
- 1.3** Intégrer les réflexions de l'atelier national Argens dans la planification et les démarches opérationnelles d'aménagement du territoire
- 1.4** Poursuivre le programme de PPRI défini sur le périmètre de la SLGRI en intégrant les retours d'expérience et les diagnostics de vulnérabilité à leur éventuelle révision et avancer sur les PPR littoraux ou préciser les règles en zones littorales, en lien avec la disposition D.1-3 du PGRI

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1** Travailler plus avant à l'identification et à la préservation des espaces stratégiques des milieux aquatiques, et en vue d'assurer un espace de bon fonctionnement aux cours d'eau
- 2.2** Promouvoir l'entretien cohérent et différencié des cours d'eau et des réseaux pluviaux pour éviter l'aggravation des risques en amont et en aval (prévention des embâcles)
- 2.3** Communiquer et s'organiser à différents niveaux pour lutter de façon solidaire contre les remblais illégaux en lits mineurs en zone inondable
- 2.4** Développer dans les projets d'aménagement les actions de restauration physique, de valorisation et de mise en valeur des berges, des milieux aquatiques et des espaces littoraux naturels
- 2.5** Identification et diagnostic des ouvrages hydrauliques existants, et de leur devenir d'ici 2020

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1** Améliorer l'anticipation en temps réel des crues, et promouvoir les nouveaux outils d'observation et de suivi des événements météorologiques
- 3.2** Généraliser le retour d'expérience et en faire la diffusion au plus grand nombre
- 3.3** Optimiser et rendre opérationnel le volet inondation des PCS (voire PICS), en réalisant notamment des exercices de crise inondation par sous-bassins versants, et en améliorant les outils d'alerte. (exemple : Schéma Local d'alerte)

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1** Coordonner l'articulation des documents territoriaux (SLGRI, PAPI, Contrat de Rivière, Contrat de Baie, Contrat de Territoire, SAGE, SCoT, etc.)
- 4.2** Mettre en place un Schéma d'Organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) et par-delà clarifier les compétences des différents acteurs dans un contexte institutionnel modifié (GEMAPI, loi NOTRe...)

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1** Identifier les actions d'amélioration de la connaissance sur le risque de ruissellement
- 5.2** Continuer de promouvoir les campagnes d'information préventive et de sensibilisation des populations
- 5.3** Identifier les sites stratégiques pour les repères de crues, et identifier les parkings ou sous-sols à risque

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale du TRI de l'Est - Var est assurée par les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) des fleuves côtiers des Maures, du golfe de Saint-Tropez et de l'Argens Côtiers Var Estérel.

STRATÉGIE LOCALE DU TRI NICE – CANNES – MANDELIEU

*« SLGRI du TRI de Nice – Cannes –
Mandelieu-la-Napoule »*

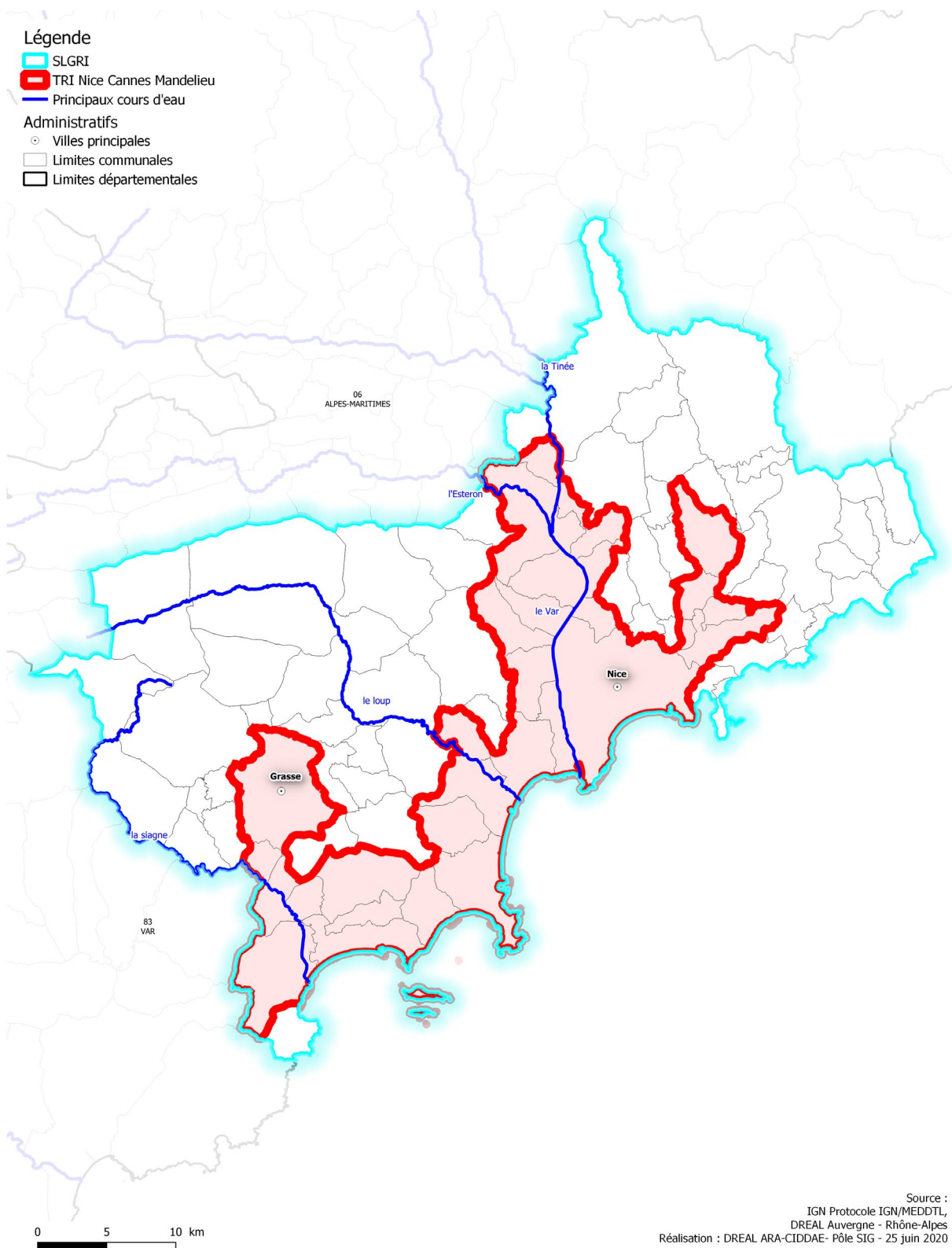
STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE NICE – CANNES – MANDELIEU-LA-NAPOULE

1 Présentation de la stratégie locale

Description de la stratégie locale

Région(s)	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Département(s)	Alpes-Maritimes
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Le périmètre de la SLGRI comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- les communes du TRI- les communes littorales concernées par l'aléa submersion marine- les communes des bassins versants où des actions peuvent être envisagées au bénéfice du TRI. <p>Ce périmètre correspond à celui des contrats de rivière (Var et Siagne), du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau « nappe et basse vallée du Var » et des bassins versants des différents programmes d'actions de prévention contre les inondations.</p>
Dates des principaux événements du passé	<p>Crues récentes : 23-24 novembre 2019 et 1^{er} décembre 2019 ; 3 octobre 2015.</p> <p>Crues significatives passées : juin 1994 (Siagne) ; octobre 1993 (Var) ; novembre 1994 (Loup, Var) ; janvier 1996 (Loup, Siagne) ; novembre 1997 (Loup, Var) ; octobre-novembre 2000 (Var, Paillon, Cagne) ; novembre 2011 (Siagne, Brague).</p> <p>Tempêtes sur le littoral : 1959, 2011 et tempête Adrian en octobre 2018.</p> <p>Inondations sur Nice en 1979 et aéroport de Nice en mai 2010.</p>
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	<p>Débordements de cours d'eau pour le Var et ses affluents, les Paillons, le Riou de l'Argentière, la Siagne, la Brague, le Loup, la Cagne et le Malvan.</p> <p>Submersions marines.</p> <p>Ruissellement pluvial urbain : Tous les secteurs fortement urbanisés de la bande littorale du département sont concernés, notamment Nice, Antibes, Cagnes et Cannes.</p>
Porteur(s) et gouvernance	Les structures co-animatrices sont le syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion des eaux Maralpin (SMIAGE) ainsi que la Direction Départementale des Territoires et de Mer des Alpes-Maritimes.
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 27 juin 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 20 décembre 2016</p>
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : https://www.departement06.fr/strategie-locale-de-gestion-du-risque-d-inondation-2016-2021-14001.html

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)**
TRI Nice – Cannes – Mandelieu



2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

GRANDE ORIENTATION 1

Améliorer la prise en compte du risque d'inondation et de ruissellement urbain dans l'aménagement du territoire et l'occupation des sols

→ *Correspond aux Grands objectifs 1, 2 et 5 du PGRI*

- 1.1** Poursuivre l'élaboration et l'actualisation des PPRI en intégrant le risque de rupture de digues
- 1.2** Limiter le ruissellement à la source et améliorer la gestion des eaux pluviales
- 1.3** Préserver, restaurer et valoriser les fonctionnalités écologiques et hydrauliques des vallons et des canaux
- 1.4** Améliorer la connaissance des risques littoraux et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement
- 1.5** Optimiser les interventions visant à mettre fin aux aménagements illégaux en zone inondable en développant des synergies à tous les niveaux entre l'État et les collectivités

GRANDE ORIENTATION 2

Améliorer la prévision des phénomènes hydrométéorologiques et se préparer à la crise

→ *Correspond aux Grands objectifs 3 et 5 du PGRI*

- 2.1** Mutualiser et améliorer l'utilisation des outils de prévision et d'alerte
- 2.2** Capitaliser et valoriser les retours d'expériences des événements
- 2.3** Achever prioritairement la couverture des communes en Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et favoriser les Plans InterCommunaux de Sauvegarde (PICS) par bassin de vie
- 2.4** Développer les systèmes d'information rapide et massive des populations résidentes et touristiques en cas d'événements majeurs
- 2.5** Mettre en œuvre des exercices de simulation de crise à minima 1 fois / an à l'échelle du TRI
- 2.6** Initier des démarches de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments et les équipements sensibles et stratégiques

GRANDE ORIENTATION 3

Poursuivre la restauration des ouvrages de protection et favoriser les opérations de réduction de l'aléa

→ *Correspond aux Grands objectifs 2 et 4 du PGRI*

- 3.1** Poursuivre le diagnostic et la sécurisation des ouvrages hydrauliques et des systèmes d'endiguement
- 3.2** Définir les systèmes d'endiguement sur la base du classement réalisé au titre du décret de mai 2015 et régulariser leur autorisation
- 3.3** Favoriser le ralentissement des écoulements
- 3.4** Identifier et réserver dans les documents d'urbanisme les zones d'expansion de crue et les espaces de mobilité des cours d'eau
- 3.5** Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux en amont des projets visant la protection des inondations
- 3.6** Gérer la ripisylve et le transport solide en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux

GRANDE ORIENTATION 4

Améliorer la perception et la mobilisation des populations face au risque inondation

→ *Correspond aux Grands objectifs 3 et 5 du PGRI*

4.1 Développer la culture du risque à travers des actions de sensibilisation et de communication auprès des populations et des Établissements recevant du public (ERP) coordonnées à l'échelle du TRI

4.2 Développer les réserves communales de sécurité civile et une organisation à l'échelle des quartiers

GRANDE ORIENTATION 5

Fédérer les acteurs du TRI 06 autour de la gestion du risque inondation

→ *Correspond au Grand objectif 4 du PGRI*

5.1 Assurer le suivi de la stratégie locale

5.2 Organiser la GEMAPI autour de structures à l'échelle des bassins versants ayant les compétences techniques, humaines et financières pour répondre aux enjeux

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale du TRI de Nice – Cannes – Mandelieu est assurée par les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) : Var, Paillons, Loup-Brague, Cagne-Malvan, Riou de l'Argentière (achevé) et Cannes-Pays de Lérins.